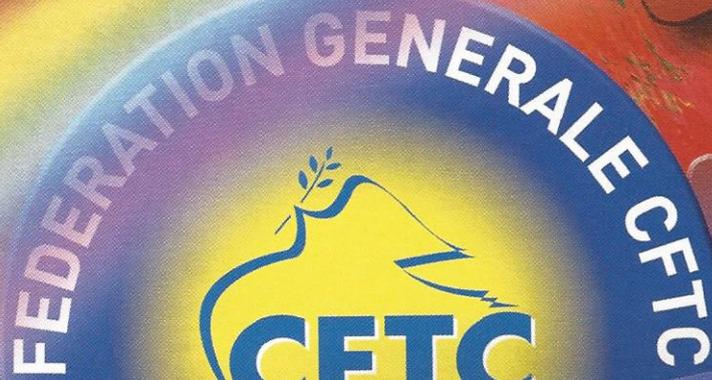


# En Avant

Magazine d'informations de la Fédération Générale CFTC des Transports



Plan de développement  
du Secteur  
Services aux Transports

Dossier en pages 10 à 13

Votre Syndicat  
Transports  
et Logistique

[www.cftc-transport.org](http://www.cftc-transport.org)

Septembre 2012  
N° 38 1,00€

# Transport de voyageurs



Transport de voyageurs, transport d'enfants, transport sanitaire... Chaque jour, les professionnels du transport parcourent des centaines de kilomètres. Parce qu'ils transportent la vie et tout ce qui lui est indispensable, Carcept Prev leur assure la meilleure des protections sociales.

**Vous transportez la vie, nous protégeons la vôtre.**

 **carcept prev**

## Le Mot du Président

Chers amis,

C'est pour moi un grand plaisir de reprendre contact avec vous en espérant que vos congés d'été tant mérités se soient passés ainsi que vous le souhaitiez, après tous les bouleversements vécus au quotidien dans vos entreprises...

Après la période estivale malheureusement si souvent maussade, il n'y a bien que le début du mois de septembre ensoleillé qui peut vous remonter un peu le moral que bien d'entre vous ont dans les chaussettes d'après les remontées de nos militants.

Nous faisons ensemble l'amer constat, que malheureusement le pouvoir d'achat est toujours en berne, le chômage explose, la force de la crise est de plus en plus présente et pesante dans nos et vos esprits.

Les orientations annoncées, les mesures prises, le changement oublié à moins qu'il ne soit pour plus tard, sont des éléments qui rendent notre déception de plus en plus insoutenable.

Face à cette crise aigüe tout s'accélère, sauf des mesures concrètes en direction des salariés des transports...

D'autre part, nous ressentons bien que la capacité à initier des mouvements sociaux est aléatoire et qu'à ce jour, même lorsqu'il y a mobilisation, celle-ci est incapable de prendre le pas sur l'évolution de la situation. Une question va donc se poser, plutôt que de choisir l'affrontement social, ne devons-nous pas lors de négociations, choisir la politique des *petits pas* lorsqu'elle est possible ?

Faute de grives, ne vaut-il pas mieux manger des merles plutôt que de crever de faim ?

Chacun reste libre toutefois de décider de la démarche dans laquelle s'inscrire, mais nous affirmons résolument que : *Mieux vaut demi-miche que pas de pain*. Même si nous syndicalistes, nous ne sommes pas là pour faire de la *calinothérapie* aux patrons des transports, force est de constater que face à des négociations laborieuses, les ultimes propositions faites seront peut être bonnes à prendre.



Thierry DOUINE  
Président

Après cet éditorial qui s'avère en accord avec la situation, c'est-à-dire bien sombre, nous devons vous faire part d'une autre triste nouvelle mais que nous respectons, car elle relève d'une décision personnelle de réorientation professionnelle, nous voulons parler de la démission que nous souhaitons porter à votre connaissance, de notre Secrétaire Général Riad HATIK.

Cet éditorial nous permet ainsi, tant au nom de la Fédération Générale CFTC des Transports qu'en mon nom personnel, de lui exprimer tous nos et tous mes remerciements, pour son travail effectué à nos côtés depuis de si nombreuses années au sein de notre structure, et de lui souhaiter de rencontrer les succès qu'il mérite dans ses activités futures.

*Bon courage à toutes et à tous pour cette rentrée 2012.*

### S O M M A I R E

<b>Editorial</b> : le Mot du Président .....	3
<b>La parole aux Secteurs</b> :	
• Secteur Route .....	4-5
• Secteur Urbain .....	6-7
<b>Votre calendrier 2013</b> .....	8-9
<b>La parole aux Secteurs</b> :	
• Service aux Transports "branche Pompes Funèbres" .....	10-11
• Service aux Transports "branche Autoroutes" .....	12-13
• Secteur Aérien .....	14
• Secteur Ferroviaire .....	15

«EN AVANT» N° 38 : Septembre 2012

Magazine d'informations  
de la Fédération Générale CFTC des Transports

9, rue de la Pierre Levée - 75011 PARIS

Tél. : 01 42 62 44 44 - CPPAP : 0913 S 06438 - ISSN : 1634-2887 - Routage 206

Directeur de la publication : Thierry DOUINE

Rédacteur en Chef : Philippe GAUTIER - Publicité : CFTC

Ont participé à la rédaction de ce numéro :  
P. GOUMENT - P. MONCHAUX - D. ZIVIC - J.P. CATANZARO  
M. MOUSSAROLLY - PH. GONCALVES  
ainsi que toute l'Equipe Fédérale

Photos : CFTC - Mise en page et coordination : Ph. GAUTIER

Conception et Réalisation : Imago  
Impression : Imprimerie Centrale de lens



# Secteu

## Le Mot du Coordinateur

**A**près les congés d'été, reprise de l'activité de la société en général ainsi que reprise de nos activités professionnelles et syndicales.

Depuis le premier septembre, la loi TEPA a été supprimée ainsi que la défiscalisation des heures supplémentaires ce qui a pour effet de diminuer le pouvoir d'achat des salariés dans toutes les branches d'activité. **Dans nos professions qui génèrent beaucoup d'heures supplémentaires, l'impact sur le pouvoir d'achat sera plus important.**



### Quelles vont être les autres conséquences ?

Les employeurs qui se plaignent depuis longtemps du coût du travail trop élevé, vont-ils prendre les décisions de ne plus faire d'heures supplémentaires à leurs salariés et vont-ils embaucher ou faire appel à de la main-d'œuvre avec un coût du travail moindre en passant par la sous-traitance ? Comment les employeurs vont-ils compenser la perte du pouvoir d'achat qui leur a permis d'augmenter mécaniquement les salaires grâce à l'argent des cotisations salariales et patronales ?

**La FGT CFTC n'oubliera pas de regarder de près que ce soit dans les commissions paritaires ou dans les entreprises, la politique que les patrons vont mettre en œuvre sur l'emploi, les rémunérations, les conditions de travail...**

### Autre préoccupation, la libéralisation du cabotage en 2014.

Nous le savons tous, l'arrivée des flottes low-cost utilisées par beaucoup de transporteurs marchandises aujourd'hui n'affecte qu'une petite partie du marché domestique (français) et à déjà condamné le marché à l'international sur l'emploi de conducteurs de l'Est travaillant souvent dans des conditions déplorables avec des salaires entre deux et quatre fois moins élevé que le salaire d'un routier français. En espérant que la commission européenne fasse marche arrière sur le projet en cours de libéralisation totale du cabotage même soi-disant cadrés avec la directive détachement (paiement d'un salarié d'un autre pays de la communauté européenne d'être rémunérée de la même manière qu'un salarié français).

Dans le cas contraire, le marché domestique pourrait bien être désorganisé avec des conséquences sur l'emploi comme jamais la profession n'en aura connu. Pour la FGT CFTC, les salariés étrangers doivent être rémunérés au niveau des rémunérations des salariés français en faisant appliquer la directive détachement aux transporteurs qui utilisent les mains d'œuvre à bas coût de manière illégale. Trois conducteurs polonais d'une grande entreprise vont en faire la demande devant les tribunaux français et le dossier est piloté par la FGT CFTC dans l'intérêt de ces salariés et dans l'intérêt collectif.

**Comme vous le voyez, des gros dossiers nous attendent et la FGT CFTC ne restera pas les deux pieds dans le même sabot sur les thématiques aussi importantes que le maintien des emplois dans une profession qui malheureusement a déjà suffisamment fait souffrir des familles de professionnels du transport.**

## La CFTC représentative chez MORY SAS

**L**es élections de la fin du premier semestre ont permis à la CFTC de pouvoir être à la table des négociations pour les quatre prochaines années chez MORY SAS puisque l'équipe candidate a obtenu 10.60 % à l'élection du Comité d'entreprise.

**MORY SAS** est une entreprise qui a été créée en octobre 2011 suite aux plans de restructurations de MORY TEAM. Cette entreprise a le même dirigeant que l'entreprise de messagerie DUCROS (ex DHL) qui a une taille équivalente.

2800 salariés environ sur une quarantaine d'établissements avec un seul Comité d'entreprise. C'est l'arrivée de l'équipe FNCR de chez Mory en grande majorité qui nous a permis d'être représentatifs, grâce à la complémentarité avec les CFTC déjà présents dans cette entreprise.

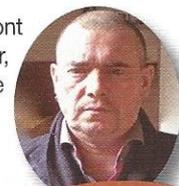
## r Route

*La fédération tient à remercier Jean-Pierre BIZON Délégué syndical qui a su coordonner et motiver les équipes pour obtenir ces résultats positifs aux élections professionnelles.*

Un enjeu attend maintenant l'équipe CFTC en place, se former sur les mandats obtenus, mettre une dynamique combinée pour développer la section syndicale mais surtout être vigilant au CE pour que les doublons d'établissements avec Ducros ne se traduisent pas par des éventuels plans de restructuration dans certaines villes de France.

Les responsables du secteur route accompagneront les copains élus de chez Mory SAS pour s'organiser, se former afin d'être rapidement une véritable force de proposition au sein de cette nouvelle entité.

**Contact chez MORY SAS :**  
**JP BIZON**  
**07 61 53 71 06 - [bizonjp@live.fr](mailto:bizonjp@live.fr)**



**Pascal GOUMENT**  
Coordinateur Titulaire  
Secteur Route

## ZOOM sur une entreprise de logistique

**FM Logistic, une entreprise familiale qui existe depuis 45 ans.**

Les syndicats s'y sont implantés progressivement avec la CGT la CFDT et FO et en 1999, la CFTC.

Depuis, la CFTC n'a cessé de prendre de l'importance dans l'entreprise pour être aux dernières élections la 2ème organisation avec 28.5 % de représentativité.

La CFTC est présente sur 16 des 19 sites avec 14 délégués syndicaux et 2 représentants syndicaux.

Une CFTC qui est toujours force de propositions... et surtout lorsque les négociations sont terminées, elle fait face à ses responsabilités en signant quelquefois des accords car ce n'est pas en rompant le dialogue sans cesse et en claquant la porte systématiquement comme d'autres organisations syndicales que l'on peut trouver des compromis satisfaisants pour les salariés que nous représentons.

Cette année, un accord a été signé dans l'entreprise sur l'intégration des travailleurs handicapés, accord qui a été agréé par l'AGEFIPH pour la deuxième fois.

Egalement, un accord d'intéressement et des Négociations Annuelles Obligatoires qui ont pour conséquences une augmentation de 2.2% sur les salaires soit 2.94 % avec les autres mesures sociales.

**A la rentrée, ce sont les accords triennaux GPEC, égalité Hommes / Femmes qui seront de nouveaux discutés avec d'autres sujets comme la mutuelle, la prévoyance, et divers autres chantiers...**

**La CFTC sera une nouvelle fois force de propositions sur ces thématiques comme à son habitude !**



**Patricia MONCHAUX**  
Coordiatrice Adjointe du  
Secteur Route



C'est notre organisation syndicale qui a une importante prépondérance lors des négociations. C'est la résultante d'une équipe soudée, raisonnable mais surtout compétente grâce aux formations de l'ensemble des représentants.

# Secteur

## Informations à retenir pour les Instances

### Désignation d'un responsable sécurité

**T**out employeur doit garantir en toutes circonstances la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Pour cela, de nombreuses obligations lui incombent, et notamment :

- Evaluer les risques et les facteurs de pénibilité,
- Assurer le port des équipements de protection individuelle lorsque ceux-ci sont rendus nécessaires par l'activité,
- Mettre en place un accord ou un plan de prévention de la pénibilité,
- Mettre en place un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Depuis le 1er juillet 2012 et quel que soit l'effectif de l'entreprise, tout employeur a eu l'obligation de nommer un responsable sécurité dans son entreprise, obligation imposée **par l'article L 4644-1 du Code du travail**.

#### La mise en place du responsable sécurité dans l'entreprise

L'employeur a deux alternatives pour remplir son obligation de mise en place d'un responsable sécurité dans l'entreprise : désigner un salarié ou, s'il ne dispose pas de ressources internes suffisantes, recourir à un intervenant externe.

#### Désignation d'un salarié dans l'entreprise

##### Consultation obligatoire avant de désigner un salarié en tant que responsable sécurité

Il convient d'obtenir l'avis du CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail), avant toute désignation de salarié comme responsable sécurité, ou à défaut des délégués du personnel. Il a été vivement conseillé aux employeurs d'organiser cette **consultation avant le 1er juillet 2012**, de façon à ce que la désignation du responsable soit effective à cette date.

La procédure de consultation devant se dérouler de la façon suivante :

- Sélection par l'employeur d'un ou plusieurs salarié(s) qui pourrai(aient) correspondre au "poste"
- Inscription à l'**ordre du jour** de la réunion CHSCT ou tenue d'une réunion spécifique si l'échéance du 1er juillet est trop proche
- Transmission de l'ordre du jour au CHSCT au moins 15 jours avant la date de la réunion
- **Pendant la réunion** : recueillir l'avis du CHSCT pour chaque salarié pressenti pour les missions de responsable de sécurité (vote à la majorité des membres présents, sans que l'employeur ne participe au vote)
- Désignation par l'employeur, qui n'est **pas lié par l'avis du CHSCT**, du salarié qu'il pressent comme étant le plus apte à remplir les missions de responsable sécurité

**Quel salarié désigner ?**

Sans plus de précisions, l'article L 4644-1 du Code du travail dispose que le salarié nommé doit être "**compétent**". Cela pourrait être selon nous un salarié ayant reçu ou allant recevoir une formation en matière de santé et de sécurité au travail financée par l'employeur (formation identique à celle reçue par les membres du CHSCT).

Le responsable sécurité est **désigné**. L'employeur a donc toute latitude pour nommer le salarié qu'il pense être le plus apte à exercer cette fonction. Toutefois, il semble logique de requérir l'accord du salarié nommé pour une telle mission, et cela pour au moins deux raisons :

- Si le salarié exerce de nouvelles missions, sans aucun rapport avec ses fonctions précédentes, cela induit une modification de son contrat de travail. Il doit donc donner son accord écrit pour accomplir ces nouvelles missions
- Seul un salarié motivé par une telle mission pourra réellement être opérationnel et efficace

#### Recours à un intervenant externe

Si suite à la réunion du CHSCT ou à la consultation des délégués du personnel, ou si l'employeur ne peut pas puiser dans ses ressources internes pour confier la mission de responsable sécurité à un salarié (trop petit effectif par exemple), il peut faire appel à l'un des intervenants externes suivants :

- Intervenant en prévention des risques du service de santé au travail interentreprises auquel adhère l'employeur
- Intervenant en prévention enregistrée auprès des DIRECCTE. Dans ce cas, l'employeur devra conclure avec cet intervenant une convention dont le contenu est défini à l'article R 4644-2 du Code du travail. Cet intervenant aura accès aux documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité obligatoire dans l'entreprise
- Services de prévention des caisses de sécurité sociale avec l'appui de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), dans le cadre des programmes de prévention mentionnés à l'article L 422-5 du Code de la Sécurité sociale.
- Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) pour les entreprises de ce secteur
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)

Dans tous les cas, lorsque l'employeur aura recours à l'un de ces intervenants ou organismes, il devra informer son service de santé au travail de cette intervention, ainsi que des résultats des études effectuées dans ce cadre.

#### Le rôle de responsable sécurité

Le responsable sécurité a pour rôle principal la prise en charge des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Ainsi, en s'inspirant des missions du responsable du service sécurité qui peut déjà exister dans certaines grandes entreprises, le responsable sécurité pourra s'occuper notamment, des missions suivantes :

## Urbain

### les Représentatives du Personnel CFTC

- Rédaction des fiches pédagogiques et des consignes de sécurité en partenariat avec le CHSCT
- Rédaction et suivi du document unique d'évaluation des risques, sous la responsabilité de l'employeur
- Accueil et formation des nouveaux embauchés sur la sécurité et la prévention des risques
- Réalisation des analyses de risques en lien avec le CHSCT s'il existe
- Organisation et suivi des vérifications périodiques obligatoires
- Eventuelle possibilité pour l'employeur de déléguer au responsable sécurité ses pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité, si les conditions d'une telle délégation sont remplies (c'est à dire notamment que le délégataire ait l'autorité, la compétence et les moyens nécessaires pour veiller à l'application de la réglementation en la matière).

**P**our toutes ces missions, le responsable sécurité devra bénéficier du temps et des moyens nécessaires. A l'heure où nous écrivons ces lignes, aucun crédit d'heures spécifique n'est prévu pour l'accomplissement de ces missions et ce statut ne bénéficie d'aucune protection particulière pour le moment.

#### Sanction en cas d'absence de responsable sécurité dans l'entreprise

Pour le moment les textes imposant la mise en place du responsable sécurité ne précisent pas quelles seraient les sanctions en cas de non respect de l'obligation. Mais l'employeur doit rester très vigilant quant à cette nomination car elle pourrait contribuer à prouver sa bonne foi quant à sa volonté de prévenir les risques dans son entreprise, notamment si un accident du travail survenait (même si en la matière, l'employeur a une obligation de sécurité de résultat envers ses salariés).

#### Congé paternité : l'employeur ne peut s'opposer aux dates choisies par le salarié.

L'employeur, régulièrement informé des dates choisies par le salarié pour partir en congé paternité, ne peut ni s'opposer à son départ, ni en exiger le report.

À la suite de la naissance de son enfant le 25 juillet 2007, un salarié a, par lettre du 3 août 2007, notifié son souhait de prendre un congé de paternité du 6 au 16 septembre.

L'employeur le lui a refusé en raison de la charge de travail et lui a proposé un

report du congé pour la période du 8 au 18 novembre.

**Ayant passé outre ce refus, le salarié a été licencié pour faute grave en raison de son absence non autorisée à compter du 6 septembre 2007 !**

Contestant le bien-fondé de son licenciement, il a saisi la juridiction prud'homale. L'employeur fait grief à l'arrêt de dire le licenciement sans cause réelle et sérieuse, alors, selon lui, que si le salarié qui entend faire usage de son droit à un congé de paternité dans les quatre mois suivant la naissance de l'enfant doit en avvertir son employeur au moins un mois avant, l'employeur peut, pour un motif légitime, s'opposer aux dates proposées par le salarié.

Mais l'argumentation ne convainc pas la Haute Juridiction qui préfère, dans le silence des textes, s'en tenir à une lecture stricte des dispositions du Code du travail : «Mais attendu qu'aux termes de l'article L. 1225-35, alinéa 3, du Code du travail, le salarié qui souhaite bénéficier du congé de paternité avertit son employeur au moins un mois avant la date à laquelle il envisage de le prendre, en précisant la date à laquelle il entend y mettre fin».

Il en résulte que «l'employeur, informé conformément à ce texte des dates choisies par le salarié, ne peut ni s'opposer à son départ, ni en exiger le report». Or, dans cette affaire, le salarié n'avait commis aucune faute, son licenciement était donc dépourvu de cause réelle et sérieuse. C'est la première fois que la Chambre Sociale était amenée à répondre à la question de savoir si l'employeur peut s'opposer aux dates choisies par le salarié dans le cadre de son congé de paternité en invoquant un motif légitime. Et il n'existe pas de texte en la matière, contrairement, par exemple, à certains congés spéciaux, comme le congé pour la création d'entreprise ou le congé sabbatique, que l'employeur peut refuser s'il estime que ce congé aura des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (C. trav) art. L. 3142-97).

**Que faire en l'absence de dispositions spécifiques concernant le congé de paternité ?**

**La réponse est claire : à partir du moment où le salarié a informé son employeur dans les délais de ses dates, celui-ci ne peut s'y opposer, ni même en exiger le report.**



Daniel ZIVIC  
Coordinateur Titulaire  
du Secteur Urbain



# Votre Syndicat Transports et Logistique

# 2013

## JANVIER

Mar	1	NOUVEL AN
Mer	2	St Basile
Jeu	3	St Geneviève <b>1</b>
Ven	4	St Odilon
Sam	5	St Eouard
Dim	6	EPHÉPHANIE / Ste Mélanie
Lun	7	St Raymond
Mar	8	St Lucien
Mer	9	St Alix <b>2</b>
Jeu	10	St Guillaume
Ven	11	St Paulin
Sam	12	St Tattiana
Dim	13	St Yvette
Lun	14	St Nina
Mar	15	St Rémi
Mer	16	St Marcel <b>3</b>
Jeu	17	St Roseline
Ven	18	St Prisca
Sam	19	St Marius
Dim	20	St Sébastien
Lun	21	St Agnès
Mar	22	St Vincent
Mer	23	St Bernard
Jeu	24	St François de Sales <b>4</b>
Ven	25	Conversion de St Paul
Sam	26	St Paule
Dim	27	St Angèle
Lun	28	St Thomas d'Aquin
Mar	29	St Gildas
Mer	30	St Martine <b>5</b>
Jeu	31	St Marcelle

## FÉVRIER

Ven	1	St Ella
Sam	2	Présentation au Seigneur
Dim	3	St Blaise
Lun	4	St Véronique
Mar	5	St Agathe
Mer	6	St Gaston <b>6</b>
Jeu	7	St Eugénie
Ven	8	St Jacqueline
Sam	9	St Apolline
Dim	10	St Arsène
Lun	11	Notre Dame de Lourdes
Mar	12	MARDI GRAS / St Félix
Mer	13	LES CENDRES / Ste Béatrice <b>7</b>
Jeu	14	St Valentin
Ven	15	St Claude
Sam	16	St Julienne
Dim	17	1er D. CARÈME / St Alexis
Lun	18	St Bernadette
Mar	19	St Gabin
Mer	20	St Aimée <b>8</b>
Jeu	21	St Pierre-Damien
Ven	22	St Isabelle
Sam	23	St Lazare
Dim	24	St Modeste
Lun	25	St Roméo
Mar	26	St Nestor <b>9</b>
Mer	27	St Honorine
Jeu	28	St Romain

## MARS

Ven	1	St Aubin
Sam	2	St Ch. le Bon
Dim	3	St Guérois
Lun	4	St Casimir
Mar	5	St Olive
Mer	6	St Colette
Jeu	7	MI-CARÈME / Ste Félicité <b>10</b>
Ven	8	St Jean de Dieu
Sam	9	St Françoise
Dim	10	St Vivien
Lun	11	St Rosine
Mar	12	St Justine
Mer	13	St Rodrigue <b>11</b>
Jeu	14	St Mathilde
Ven	15	St Louise
Sam	16	St Bénédicte
Dim	17	St Patrick
Lun	18	St Cyille
Mar	19	St Joseph
Mer	20	PRINTEMPS / St Herbert <b>12</b>
Jeu	21	St Clémence
Ven	22	St Léa
Sam	23	St Victorien
Dim	24	RAMEAUX / Ste Cath. de Suède
Lun	25	St Humbert
Mar	26	St Larissa
Mer	27	St Habib <b>13</b>
Jeu	28	St Gontran
Ven	29	VENREDI SAINT / Ste Gwladys
Sam	30	St Amédée
Dim	31	PÂQUES / St Benjamin + 1 heure

## AVRIL

Lun	1	LUNDI DE PÂQUES / St Hugues
Mar	2	St Sandrine
Mer	3	St Richard <b>14</b>
Jeu	4	St Isidore
Ven	5	St Irène
Sam	6	St Marcellin
Dim	7	St Jean Baptiste et la Salle
Lun	8	ANNONCIATION / Ste Julie
Mar	9	St Gauthier
Mer	10	St Fulbert <b>15</b>
Jeu	11	St Stanislas
Ven	12	St Jules
Sam	13	St Ida
Dim	14	St Maxime
Lun	15	St Paterne
Mar	16	St Benoît-Joseph
Mer	17	St Anicet <b>16</b>
Jeu	18	St Perfait
Ven	19	St Emma
Sam	20	St Odette
Dim	21	St Anselme
Lun	22	St Alexandre
Mar	23	St Georges
Mer	24	St Fidèle <b>17</b>
Jeu	25	St Marc
Ven	26	St Alida
Sam	27	St Zita
Dim	28	Jour du Souvenir / Ste Valérie
Lun	29	St Catherine de Sienne
Mar	30	St Robert

## MAI

Mer	1	FÊTE DU TRAVAIL
Jeu	2	St Boris
Ven	3	St Philippe / St Jacques <b>18</b>
Sam	4	St Sylvain
Dim	5	St Judith
Lun	6	St Prudence
Mar	7	St Gisèle
Mer	8	VICTOIRE 1945 <b>19</b>
Jeu	9	ASCENSION / St Pacifique
Ven	10	St Solange
Sam	11	St Estelle
Dim	12	St Achille
Lun	13	FÊTE L'D'ARC / Ste Rolande
Mar	14	St Matthias
Mer	15	ste Denise <b>20</b>
Jeu	16	St Honoré
Ven	17	St Pascal
Sam	18	St Eric
Dim	19	PENTECÔTE / St Yves
Lun	20	L. DE PENTECÔTE / St Bernardin
Mar	21	St Constantin
Mer	22	St Emilie <b>21</b>
Jeu	23	St Didier
Ven	24	St Donatien
Sam	25	St Sophie
Dim	26	Fête des Mères / St Béranger
Lun	27	St Augustin de C.
Mar	28	St Germain
Mer	29	St Aymard <b>22</b>
Jeu	30	St Ferdinand
Ven	31	Visitation

## JUIN

Sam	1	St Justin
Dim	2	St Blandine
Lun	3	St Kévin
Mar	4	St Clotilde
Mer	5	St Igor <b>23</b>
Jeu	6	Fête du Saint-Sacrement
Ven	7	St Gilbert
Sam	8	St Médard
Dim	9	St Diane
Lun	10	Fête Dieu
Mar	11	St Barnabé
Mer	12	St Guy <b>24</b>
Jeu	13	St Antoine de Padoue
Ven	14	St Elisée
Sam	15	SACRÉ-CŒUR / Ste Germaine
Dim	16	Fête des Pères / St. J.-F. Rigby
Lun	17	St Hervé
Mar	18	St Léonce
Mer	19	St Romuald <b>25</b>
Jeu	20	St Sishère
Ven	21	ÉTÉ / St Rodolphe
Sam	22	St Alban
Dim	23	St Audrey
Lun	24	St Jean-Baptiste
Mar	25	St Éléonore / St Prosper
Mer	26	St Antheime <b>26</b>
Jeu	27	St Fernand
Ven	28	St Irénée
Sam	29	St Pierre / St Paul
Dim	30	St Martial

# JUILLET

Lun	1	St Thierry
Mar	2	St Martin
Mer	3	St Thomas
Jeu	4	St Florent
Ven	5	St Antoine
Sam	6	St Mariette
<b>Dim 7</b>		St Raoul
Lun	8	St Tibaut
Mar	9	St Amadine
Mer	10	St Ulrich
Jeu	11	St Benoît
Ven	12	St Olivier
Sam	13	St Henri / St Joël
<b>Dim 14</b>		FÊTE NATIONALE
Lun	15	St Donald
Mar	16	Notre Dame du Mont Carmel
Mer	17	St Charlotte
Jeu	18	St Frédéric
Ven	19	St Arsène
Sam	20	St Merrin
<b>Dim 21</b>		St Victor
Lun	22	St Marie-Madeleine
Mar	23	St Brigitte
Mer	24	St Christine
Jeu	25	St Jacques
Ven	26	St Anne / St Joachim
Sam	27	St Nathalie
<b>Dim 28</b>		St Samson
Lun	29	St Mathie
Mar	30	St Juliette
Mer	31	St Ignace de Loyola

# AOÛT

Jeu	1	St Alphonse
Ven	2	St Julien Eyraud
Sam	3	St Lydie
<b>Dim 4</b>		St-Jean-Marie Vianney
Lun	5	St Abel
Mar	6	Transfiguration
Mer	7	St Gaëtan
Jeu	8	St Dominique
Ven	9	St-Anour
Sam	10	St-Laurent
<b>Dim 11</b>		St-Clair
Lun	12	St-Clasce
Mar	13	St-Hippolyte
Mer	14	St-Évrand
<b>Jeu 15</b>		ASSOMPTION
Ven	16	St-Arneil
Sam	17	St-Hyacinthe
<b>Dim 18</b>		St-Hélène
Lun	19	St-Jean-Éudes
Mar	20	St-Bernard
Mer	21	St-Christophe
Jeu	22	St-Faouca
Ven	23	St-Rose de Lima
Sam	24	St-Barthélémy
<b>Dim 25</b>		St-Louis
Lun	26	St-Natacha
Mar	27	St-Monique
Mer	28	St-Augustin
Jeu	29	St-Sabine
Ven	30	St-Frâce
Sam	31	St-Arétide

# SEPTEMBRE

<b>Dim 1</b>		St-Gilles
Lun	2	St-Ingfrid
Mar	3	St-Grégoire
Mer	4	St-Rosalie
Jeu	5	St-Raissa
Ven	6	St-Bertrand
Sam	7	St-Pierre
<b>Dim 8</b>		Nativité de Notre-Dame
Lun	9	St-Alain
Mar	10	St-Ins
Mer	11	St-Adelphe
Jeu	12	St-Apollinaire
Ven	13	St-Aimé
Sam	14	La-Sainte-Croix
<b>Dim 15</b>		St-Roland
Lun	16	St-Félic
Mar	17	St-Renaud
Mer	18	St-Nadège
Jeu	19	St-Emille
Ven	20	St-Davy
Sam	21	St-Mathieu
<b>Dim 22</b>		AUTUMNE / St-Maurice
Lun	23	St-Constant
Mar	24	St-Tréde
Mer	25	St-Hermann
Jeu	26	St-Corne / St-Damien
Ven	27	St-Vincent de Paul
Sam	28	St-Venceslas
<b>Dim 29</b>		St-Michel
Lun	30	St-Jérôme

# OCTOBRE

Mar	1	St-Thérèse de l'Enfant-Jésus
Mer	2	St-Léger
Jeu	3	St-Gérard
Ven	4	St-François d'Assise
Sam	5	St-Fleur
<b>Dim 6</b>		St-Bruno
Lun	7	St-Serge
Mar	8	St-Patagie
Mer	9	St-Denis
Jeu	10	St-Gislain
Ven	11	St-Firmin
Sam	12	St-Wilfrid
<b>Dim 13</b>		St-Géraud
Lun	14	St-Juste
Mar	15	St-Thérèse d'Avila
Mer	16	St-Edwige
Jeu	17	St-Baudouin
Ven	18	St-Luc
Sam	19	St-Henri
<b>Dim 20</b>		St-Adelme
Lun	21	St-Céline
Mar	22	St-Épode
Mer	23	St-Jean de Capistran
Jeu	24	St-Forentin
Ven	25	St-Enguerran / St-Céolin
Sam	26	St-Dimitri
<b>Dim 27</b>		St-Étienne
Lun	28	St-Simon / St-Jude
Mar	29	St-Narcisse
Mer	30	St-Bienvenue
Jeu	31	St-Quentin

# NOVEMBRE

Ven	1	TOUSSAINT
Sam	2	Défunt
<b>Dim 3</b>		St-Hubert
Lun	4	St-Charles
Mar	5	St-Sylvie
Mer	6	St-Léonard / St-Béatrice
Jeu	7	St-Cathie
Ven	8	St-Geoffroy
Sam	9	St-Theodore
<b>Dim 10</b>		St-Léon
<b>Lun 11</b>		ARMISTICE 1918
Mar	12	St-Christien
Mer	13	St-Brice
Jeu	14	St-Sidone
Ven	15	St-Albert
Sam	16	St-Marguerite
<b>Dim 17</b>		St-Elisabeth
Lun	18	St-Aude
Mar	19	St-Tanguy
Mer	20	St-Edmond
Jeu	21	Présentation de Marie
Ven	22	St-Décie
Sam	23	St-Clement
<b>Dim 24</b>		St-Floia
Lun	25	St-Catherine
Mar	26	St-Delphine
Mer	27	St-Severin
Jeu	28	St-Jacques de la Marche
Ven	29	St-Salutin
Sam	30	St-André

# DÉCEMBRE

<b>Dim 1</b>		AVENT / St-Florence
Lun	2	St-Viviane
Mar	3	St-Xavier
Mer	4	St-Barbara
Jeu	5	St-Gérard
Ven	6	St-Nicolas
Sam	7	St-Ambroise
<b>Dim 8</b>		Immaculée-Conception
Lun	9	St-Pierre-Fourier
Mar	10	St-Romanic
Mer	11	St-Daniel
Jeu	12	St-Jeanne-Françoise-de-Chantal
Ven	13	St-Lucie
Sam	14	St-Odile
<b>Dim 15</b>		St-Ninon
Lun	16	St-Alice
Mar	17	St-Casal / St-Judicaci
Mer	18	St-Caden
Jeu	19	St-Urbain
Ven	20	St-Theophile
Sam	21	HIVER / St-Pierre-Cambais
<b>Dim 22</b>		St-Françoise-Xavier
Lun	23	St-Armand
Mar	24	St-Audie
<b>Mer 25</b>		NOËL
Jeu	26	St-Etienne
Ven	27	St-Jean
Sam	28	Sts-Innocents
<b>Dim 29</b>		St-David
Lun	30	St-Famille / St-Peter
Mar	31	St-Sylvestre

**A** Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.  
**B** Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.  
**C** Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Les dates de vacances scolaires sont conformes à l'arrêté ministériel du 20/07/2009. Elles sont données à titre indicatif par l'éditeur sans engager sa responsabilité.

## FÉDÉRATION GÉNÉRALE CFTC DES TRANSPORTS

9, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris

Tél. : 01 42 62 44 44 - Fax : 01 55 28 77 16 - [www.cftc-transports.org](http://www.cftc-transports.org) - [transports@cftc.fr](mailto:transports@cftc.fr)

## Secteur Services

### Plan de Développement de l'

**L**e 29 août dernier, le syndicat CFTC des Pompes Funèbres Thanatopraxie Marbrerie Funéraire à tenu son assemblée générale de renouvellement de ses instances et mis en place son nouveau bureau, à cette occasion Jean-Philippe CATANZARO coordinateur du secteur a pour «En Avant» rencontré Bernard GUILHEM et Yannick FLOURY respectivement président et secrétaire général du syndicat.

**Bernard GUILHEM, Yannick FLOURY :**

Les métiers du funéraire représentent 18 000 salariés à travers 3700 établissements en sachant qu'OGF (PFG) en est le numéro 1 avec un peu plus de 5500 salariés soit presque 1/3 de la branche. Nous y trouvons les porteurs, les maîtres de cérémonie, les marbriers, les conseillers funéraires, les thanatopracteurs, les graveurs sur pierre, ainsi que l'encadrement logistique et les services administratifs commun à tout secteur d'activité.

**Jean-Philippe CATANZARO :** pouvez vous nous éclairer sur les principales préoccupations, problématiques et attentes des salariés de votre entreprise ?

**Bernard GUILHEM, Yannick FLOURY :**

**Les préoccupations :** la revente possible à terme d'OGF, les regroupements de secteurs (avec pour incidence des licenciements), les Plans Sociaux de l'an passé, la perte de certains «acquis» comme la suppression du jour de congés payés «CP» de fractionnement...

Même si ce dernier point semble illégal puisqu'il s'agit des jours pour fractionnement tels que mentionnés dans le code du travail et que nous allons faire notre travail à ce sujet. Il y a aussi la détérioration de la qualité de vie au sein du travail au profit de l'argent assortie d'un manque d'effectif.

**Les attentes :** revalorisation des salaires, la reconduction de la mutuelle de groupe (en cours de négociations), obtenir des chèques vacances, faire de la formation suite aux demandes des salariés, être reconnu et considéré et pour finir que l'entreprise mette en place les moyens nécessaires pour que les collaborateurs puissent travailler correctement et répondre au mieux aux attentes des familles (ouverture constante des agences, tenue des cérémonies, travaux marbrerie bien réalisés et dans les délais normaux, etc.)

**Les problématiques :** des conditions de travail parfois sommaires avec un non respect des accords d'entreprise, du droit du travail

**Jean-Philippe CATANZARO :** quelles sont les solutions possibles et surtout réalisables qui permettraient de répondre aux préoccupations et/ou attentes exprimées par les salariés ?

**Bernard GUILHEM, Yannick FLOURY :**

Une vraie revalorisation des salaires serait évidemment un plus indéniable. Nous savons qu'une entreprise se doit de dégager des bénéfices pour la survie de ses emplois, mais cela ne doit pas se faire au détriment de «l'humain». Une revalorisation salariale, un management réel prenant en compte l'humain ainsi que le maintien puis le développement des avantages sociaux (mutuelle, tickets restaurant, Chèques vacances, etc..) le tout finalisé par des moyens pour assurer un accompagnement digne des familles ferait qu'un salarié épanoui est un salarié productif.

**Jean-Philippe CATANZARO :** Comment caractériseriez vous les spécificités des équipes composant la CFTC au sein de votre entreprise ?

**Bernard GUILHEM, Yannick FLOURY :**

L'ensemble du bureau est composé de personnes de toutes catégories (exploitation, commercial, administratif) cela permet de bien cibler et comprendre les attentes de chacun de nos adhérents d'une part et donc des salariés.

**C'est une nouvelle équipe jeune et dynamique, et le nombre d'adhésions enregistrées toutes les semaines montre qu'elle répond aux attentes et qu'elle est efficace !**

Nous répondons sous maximum 48 h à toutes les demandes et diffusons l'ensemble des informations que l'entreprise se doit de nous donner. Pour nous un adhérent CFTC est un adhérent informé et accompagné !

De plus certains membres du bureau ont des postes à responsabilité ce qui permet de bien comprendre toutes les problématiques.

**Jean-Philippe CATANZARO :** Bernard, Yannick, pourriez-vous nous résumer votre «feuille de route» pour la CFTC au sein de votre entreprise mais également de votre branche ?

# aux Transports

## Branche - Pompes Funèbres

### Le nouveau bureau CFTC



De gauche à droite :

**Pascal PATINOT** : Vice-président, «Maitre de cérémonie»

**Virginie GUILHEM** : Trésorière, «Chef d'Agence»

**Raymond VERLY** : Trésorier adjoint, «Chef Chauffeur-Porteur»

**Bernard GUILHEM** : Président, «Responsable Centre Serveur»

**Matthieu HIRD** : Secrétaire Général Adjoint, «Chauffeur-Porteur»

**Yannick FLOURY** : Secrétaire Général, «Assistant de Planning».

**Bernard GUILHEM, Yannick FLOURY** :

Notre appartenance à la Section Paritaire Professionnelle et au Conseil National des Opérations Funéraires, notre Présidence au Conseil National pour L'Emploi et la Formation Professionnelle permet d'amener une information supplémentaire à nos adhérents.

L'ensemble des membres du bureau sont disponible 7 jours sur et se déplacent dans la France entière à la demande.

L'information que la CFTC des pompes Funèbres délivre n'existe pas au sein des autres Organisations Syndicales. A travers l'ensemble de nos mandats et des valeurs humaines qui caractérisent la CFTC, nous souhaitons accompagner et répondre aux attentes des salariés du funéraire

**Jean-Philippe CATANZARO** : Bernard, Yannick, en guise de conclusion auriez-vous un commentaire à ajouter ?

**Bernard GUILHEM, Yannick FLOURY** :

La nouvelle équipe mise en place, la réactivation de la cellule syndicale et surtout le nombre d'adhérents grandissant (de tous niveaux) nous prouvent que les gens n'attendaient qu'un syndicat à la hauteur de leurs attentes !!

**C'est la CFTC  
qu'ils attendaient !!  
Nous espérons lors des  
élections professionnelles  
de fin d'année affirmer  
notre représentativité  
assurant ainsi  
la pérennité  
de notre action.**



Propos recueillis  
pour «En Avant»  
par J.-Ph. CATANZARO

## Secteur Service

### Plan de Développement Questions à la «CFTC»

**J**ean-Philippe CATANZARO coordinateur du secteur et délégué national de la branche des autoroutes s'est entretenu pour «En Avant» avec Frédéric MINET délégué syndical central de la CFTC du Groupe des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) sur la poursuite du plan de développement et de professionnalisation du secteur Services aux Transports et plus particulièrement de la branche des Autoroutes



**Frédéric MINET :** Pour la CFTC du groupe nous appréhendons les négociations sur plusieurs plans, celui des enjeux d'une part mais également en prenant en compte les objectifs. Et force est de constater qu'actuellement le contexte interne ne favorise pas un dialogue social de qualité.

**Jean-Philippe CATANZARO :** Quel sujet d'actualité développez-vous en ce moment et comment les abordez-vous ?

**Jean-Philippe CATANZARO :** Frédéric bonjour, la CFTC du Groupe SANEF poursuit son implantation empreinte de professionnalisme dans les filiales du groupe puisqu'après Eurotoll où Damien VIRATELLE fait un gros travail il vient d'y avoir des élections au sein de **Bip&Go** qui est le premier acteur en France 100% dédié à la distribution de badges de télépéage **Liber-t** Filiale du groupe SANEF.

**Frédéric MINET :** Oui, en effet Damien représente l'avenir du syndicalisme si on peut l'exprimer de cette façon, il a une nouvelle approche, il est jeune et dispose en termes de prérequis d'un niveau professionnel supérieur à l'ancienne génération.

Il a d'ailleurs participé aux résultats que nous venons d'avoir au sein de **Bip&Go** puisque la CFTC représente 27% de la représentativité et à obtenu 3 élus :

- Stéphanie BACOUEL ;
- Marie-Stella POULET ;
- Cyril GIRALT ;

Sidonie PICHARD étant la déléguée syndicale de la CFTC.

**Jean-Philippe CATANZARO :** Dans le cadre du développement, et de la professionnalisation de la CFTC du groupe, vous devez également gérer les négociations sociales internes. Comment les appréhendez-vous ?



Frédéric MINET

**Frédéric MINET :** Nous attaquons les négociations sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, «GPEC» alors que depuis plusieurs mois, voir quelques années, le Groupe Sanef n'est plus couvert par un accord GPEC et cela en totale contradiction avec le Code du travail.

La CFTC a lancé plusieurs démarches qui sont en cours avec l'inspection du travail puisque tous les courriers (plus de 10 depuis décembre 2011) envoyés à la direction demeurent sans réponses...

**Nous constatons une dégradation du dialogue social ce qui ne peut s'avérer que préjudiciable au bien commun notamment à l'approche d'une négociation de cette importance.**

**Jean-Philippe CATANZARO :** Peux-tu nous donner une idée plus précise du contexte actuel et des difficultés rencontrées au sein du groupe SANEF ?

**Frédéric MINET :** De multiples difficultés polluent le contexte interne. Il serait un peu simpliste de se contenter de dire que tout est de la faute seule et unique des facteurs externes. Les équipes syndicales doivent elles aussi s'adapter pour savoir rebondir d'une part mais surtout pour faire face au contexte qui n'arrête pas de se dégrader.

## S aux Transports

### de la Branche - Autoroutes

### C du Groupe SANEF»

L'absence d'écoute des dirigeants ne permet plus au dialogue de s'instaurer et les salariés ont tendance à «placer tous les dirigeants dans le même sac» et donc à perdre espoir ce qui est grave à nos yeux.

Le développement de la sous-traitance, la perte de repères assortie à l'impossibilité actuelle d'obtenir des garanties des dirigeants actuels ne sont pas de bons présages.

La pression permanente de l'actionnaire Espagnol ABERTIS ne peut et ne doit pas tout justifier. La CFTC constate par exemple qu'il y a dans le groupe SANEF plus de cadres dirigeants que dans les autres sociétés d'autoroutes.

Il s'avère qu'ils sont en plus particulièrement bien payés et s'accroissent régulièrement des augmentations consistantes ce qui dans le contexte nous apparaît comme indécent.

**Jean-Philippe CATANZARO :** *Quelle sont les appréhensions et les peurs exprimées par les salariés ?*

**Frédéric MINET :** La première peur des salariés est celle de perdre leur emploi à court ou moyen terme. De subir un éventuel plan social accompagné d'une perte du pouvoir d'achat lié à la perte des leurs majorations (passage 2x8 en 3x8).

A cela, il faut ajouter la continuité de la dégradation des conditions de travail, le manque de personnel puisqu'il n'y a plus embauche.

Il y a également d'autres inquiétudes qui se font jour, celle de se voir imposer de la mobilité géographique puisque l'entreprise est en perpétuelle réorganisations, fusions de service le tout couronné sans la moindre compensation ni évolution de carrière.

**Jean-Philippe CATANZARO :** *face à ce tableau très noir que tu nous présentes, que compte faire la CFTC du groupe SANEF dans ces conditions ?*

**Frédéric MINET :** Nous allons poursuivre notre travail de fond et prendre nos responsabilités à tous les niveaux en utilisant toutes les possibilités qui sont à notre disposition.



Nous allons par exemple judiciariser les manquements que nous constaterons aux obligations légales mais si nécessaire et s'il n'y a pas d'autre moyens nous n'hésiterons pas à avoir recours à la grève. Nous ne le souhaitons pas, mais s'il n'y a pas d'autres possibilités pour défendre les intérêts des salariés, nous leur demanderons alors de montrer leur détermination et dans ce cas nous serons les uns et les autres au pied du mur.

**Jean-Philippe CATANZARO :** *aurais-tu un commentaire à ajouter en guise de conclusion ?*

**Frédéric MINET :** *Quelle que soit l'issue liée au contexte, la CFTC poursuivra son action sans baisser les bras, et pour conclure, je reprendrai juste une citation de GANDHI que je vais dédier à la direction du groupe SANEF :*

*«Tout compromis repose sur des concessions mutuelles, mais il ne saurait y avoir de concessions mutuelles lorsqu'il s'agit de principes fondamentaux.»*

Propos recueillis  
pour «En Avant»  
par J.-Ph. CATANZARO

## Secteur Aérien

### CORSAIR : la CFTC en colère

**T**ake off 2012, le plan de départs volontaires initié en 2010 pour sauver la compagnie aérienne CORSAIR ressemble plus un crash qu'à un sauvetage pour ce qui reste des salariés (380 départs programmés).

Les promesses faites aux salariés, d'un avenir plus serein et assuré, au prix d'efforts sur les conditions de travail et une diminution de leur rémunération, se font attendre. Travailler plus pour gagner autant, mais en conservant son travail. Au lieu de cela, le spectre des licenciements secs plane sur la tête d'une quarantaine de salariés à 2 semaines de la date butoir du plan.

Anne-Véronique ROSELLO, déléguée CFTC CORSAIR se bat aux côtés des personnels navigants (hors pilotes et personnels au sol). Elle affirme que la baisse de rémunération aurait dû être compensée par un accroissement de l'activité. Or il n'en est rien.

**La crise est passée par là. La Direction l'invoque pour justifier le non respect de ses engagements.**

C'est dans ce contexte, que la CFTC a déposé un préavis de grève de 3 jours. **La mobilisation à été forte** : 50% de grévistes que la loi Diard n'a pas découragé.

**Comment se déclarer gréviste lorsque l'on est à l'autre bout du monde ?**

**Comment gérer un début de la grève avec le décalage horaire ?**

Autant de questions auxquelles Anne-véronique a su répondre pour faire de ces 3 jours un vrai succès.

Le courage et la ténacité sont les ferments des militants CFTC qui privilégient le dialogue mais qui n'hésitent pas à partir au combat lorsque l'intérêt des salariés est menacé.

**Nous saurons prochainement si leurs efforts ont payés, c'est ce que nous leur souhaitons.**



### Succession difficile en vue à la tête d'Aéroports De Paris ?

**L**a Fédération Générale CFTC des Transports, s'interroge sur le processus de renouvellement des instances dirigeantes à la tête d'Aéroports De Paris dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire à hauteur de 52%.

Actuellement, deux mandataires sociaux président aux destinées du groupe, l'actuel PDG Pierre GRAFF qui se voit rattrapé par la limite d'âge et doit de ce fait quitter ses fonctions au mois de novembre 2012 et François RUBICHON, Directeur Général Délégué.

À ce jour plusieurs noms circulent, mais à deux mois de l'échéance, l'incertitude demeure et les salariés sont dans l'expectative. La FGT CFTC est très circonspecte sur les probables conséquences sociales induites pour ce groupe, s'il voyait ainsi les deux mandataires sociaux quitter l'entreprise simultanément, ceci créant sans nul doute un sentiment d'apesanteur en matière de gouvernance qui serait déstabilisant pour tous les collaborateurs.

Même si les affaires courantes ne se voyaient pas impactées par ces départs, le résultat du parachutage d'un ou deux proches du Chef de l'Etat dans un environnement aussi complexe ne peut être neutre. A tout le moins, notre fédération CFTC des transports voudrait interpeller les décideurs,

pour que l'humanisme qui s'affichait en filigrane au cours de la campagne électorale, reste le fil conducteur du choix, tenant compte des intérêts légitimes du groupe et des sentiments des salariés. Aéroports de Paris vient de voir sa note abaissée par l'agence de notation Fitch, à la suite du rachat de 38% du Groupe TAV et doit d'autre part faire face à Transform 2015, le plan de restructuration drastique d'Air France.

La FGT CFTC souhaite que le processus de désignation s'accélère dans l'intérêt de tous, gage de cohésion sociale et de développement durable dans le bon sens. La crise qui s'avère malheureusement durable elle aussi, et les nombreux plans de licenciements, suscitent des inquiétudes qu'il faut savoir rassurer.

**Aéroports de Paris, le changement c'est maintenant !**



Dossiers réalisés par  
**Michèle MOUSSAROLLY**  
Coordinatrice Titulaire  
du Secteur Aérien

## AÉROPORTS DE PARIS

## Secteur Ferroviaire



### Portrait d'un militant Rencontre avec Dominique CORRADI, Secrétaire Général des Cheminots CFTC Lorraine

**En Avant :** Dominique, peux-tu te présenter succinctement ?

**Dominique CORRADI :** je suis cheminot, Agent Commerciale Moniteur en gare de Lorraine TGV, délégué du Personnel, membre d'un CHSCT et syndicalement, Secrétaire Général des Cheminots CFTC Lorraine.

**En Avant :** illustre-nous ton action syndicale d'un exemple ?

**Dominique CORRADI :** le dernier en date est l'action que nous avons mener autour de la mise en place d'Animateur Espace de Vente (AEV) en gare de Nancy. Tout d'abord le cadre général : la SNCF poursuit son ambition de remplacer les guichetiers par l'internet ou les machine de vente qui on fleurit dans tous les halls de gare. La Direction Nationale Voyages mène à cette fin une expérimentation dans quelques gares. Pour inciter la clientèle à utiliser les machines plutôt que les guichets, elle organise la file d'attente en utilisant un vendeur pour orienter les clients.

**En Avant :** comment cela est-il perçu ?

**Dominique CORRADI :** la Direction a pour partie l'assentiment des vendeurs qui voient là l'occasion de sortir à tour de rôle des guichets pour une relation clientèle plus souple. Syndicalement nous estimons que ce vendeur serait plus utile à résorber la file d'attente en tenant un guichet. Coté clientèle, passé la surprise de devoir utiliser une machine, ce qui achoppe c'est le manque monnaie pour régler le billet.

**En Avant :** quelle est donc la solution proposée ?

**Dominique CORRADI :** la Direction de mon établissement, a décidé de doter l'AEV d'un fond de caisse pour fournir de la monnaie au client ; l'agent ayant sur lui plusieurs centaine d'euros il opérât au vue et au sus de tout le monde en plein hall de gare.

**En Avant :** cette mise en place avait-elle été concertée au préalable ?

**Dominique CORRADI :** aucunement et c'est bien là que le bas blesse, la CFTC estime que ce mode de fonctionnement fait courir à l'agent un risque certain d'agression pour le vol du sac banane contenant les espèces.

**En Avant :** comment avez-vous réagi ?

**Dominique CORRADI :** nous avons tenté la concertation dans un premier temps. Mais sollicitée plusieurs fois en audiences et lors des réunions des délégués du Personnel la Direction locale n'a pas voulu reconnaître le risque que nous avons décelé et n'a pas jugé utile de remettre en cause son organisation.

**En Avant :** quel moyens avez utilisé pour faire avancer ce dossier ?

**Dominique CORRADI :** nous avons saisi l'inspection du travail qui nous a donné raison en reconnaissant la mise en danger de l'agent en adressant à l'Etablissement une lettre de rappel des obligations faites à l'employeur par le code du travail en terme de santé et de sécurité de ses salariés et une mise en demeure de faire cesser le risque.

**En Avant :** concrètement comment cela s'est-t-il traduit sur le terrain ?

**Dominique CORRADI :** aujourd'hui, l'Animateur Espace Vente ne porte plus sur lui les espèces et dispose d'un local pour procéder à l'échange de monnaie.

**En Avant :** comment peux tu caractériser cette action ?

**Dominique CORRADI :** le dialogue en amont d'une modification d'organisation est essentiel et c'est l'expérience et l'expertise acquise syndicalement et dans l'exercice de mes mandats qui m'ont permis d'assurer, un peu contre l'avis des collègues, leur propre sécurité.



Propos recueillis  
pour «En Avant»  
par Ph. GONCALVES

### CONTACT - ADHESION



A retourner à :  
FGT-CFTC  
9 rue de la Pierre Levée  
75011 Paris

- Je souhaite prendre contact avec la Fédération Générale CFTC des Transports  
 Je souhaite adhérer à la CFTC

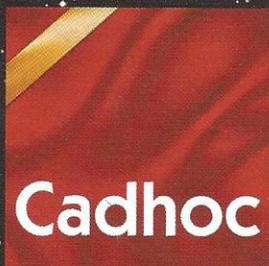
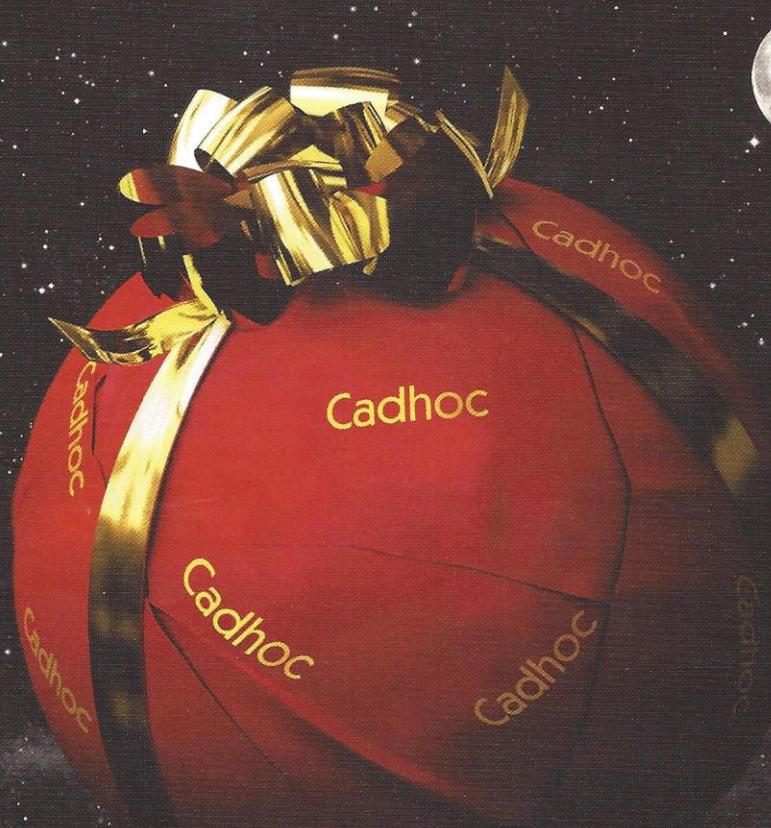
Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Entreprise : ..... Secteur d'Activité : .....

# Cadhoc, le cadeau qui emballe tout le monde



Le plus grand réseau national multienseigne vous offre la plus grande vitrine cadeaux ! Des milliers de magasins nationaux et de proximité partout en France, une plateforme voyages, tous les modes de distribution, tous les univers cadeaux. Entreprises, comités d'entreprise, collectivités, particuliers, soyez toujours sûrs de faire plaisir avec le chèque-cadeau Cadhoc.

En vente sur [cadhoc.com](http://cadhoc.com)

Cadhoc 0 825 800 185

0,15€ TTC/min

groupe  
chequedejeuner